



Assemblée générale

Distr. générale
12 décembre 2017
Français
Original : anglais

Soixante-douzième session
Point 148 de l'ordre du jour
**Financement du Mécanisme international
appelé à exercer les fonctions résiduelles
des tribunaux pénaux**

Prévisions révisées concernant le Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux : incidences des variations des taux de change et d'inflation

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Une actualisation préliminaire figure dans le budget du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux pour l'exercice biennal 2018-2019 ([A/72/396](#)).

Le projet de budget est révisé sur la base de paramètres de calcul des coûts actualisés avant que l'Assemblée générale ne l'adopte. On trouvera dans le présent rapport les prévisions actualisées compte tenu des incidences de l'inflation et de l'évolution des taux de change opérationnels en 2017 sur les projets de budget pour l'exercice biennal 2018-2019.

Après actualisation des coûts, le montant des ressources demandées par le Secrétaire général pour l'exercice biennal 2018-2019 s'établirait, en chiffres bruts, à 232 715 600 dollars pour le Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux.



1. Pour procéder à partir d'éléments comparables à l'analyse des augmentations ou diminutions d'un exercice biennal à l'autre, on établit normalement le projet de budget du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux sur la base des niveaux de prix et des taux de change qui sont utilisés dans le budget de l'exercice en cours. Des projections concernant les ajustements à opérer au titre de l'inflation et de l'évolution des taux de change y sont néanmoins présentées. Ces projections figurent dans une colonne distincte intitulée « Actualisation des coûts » dans les tableaux du projet de budget. Les prévisions budgétaires sont ensuite révisées trois fois au cours du cycle biennal, comme suit :

a) La première opération d'actualisation est celle dont les résultats figurent dans le présent rapport, qui a pour but d'informer l'Assemblée générale du montant mis à jour des ressources nécessaires avant qu'elle ne se prononce sur le montant initial des crédits ;

b) La deuxième sera prise en compte dans les prévisions de dépenses révisées figurant dans le premier rapport sur l'exécution du budget, présenté par le Secrétaire général à la fin de la première année de l'exercice biennal, dans le cadre de l'adoption des crédits révisés ;

c) La troisième opération d'actualisation est celle dont les résultats figurent dans le deuxième rapport sur l'exécution du budget, présenté à la fin de la deuxième année de l'exercice préalablement à l'approbation par l'Assemblée générale du montant définitif des crédits.

2. Comme indiqué dans le projet de budget du Mécanisme pour l'exercice biennal 2018–2019 (voir [A/72/396](#), par. 17), les prévisions de dépenses ont été actualisées selon la méthode classique d'actualisation des coûts utilisée aux fins de l'établissement du budget ordinaire. Conformément au paragraphe 3 de la section IX de la résolution [69/274 A](#), les taux de change à terme ont été utilisés aux fins de cette actualisation en ce qui concerne les monnaies pour lesquelles il existe un marché à terme actif. S'agissant du shilling tanzanien, pour lequel il n'existe pas de marché à terme actif, la valeur la plus récente du taux de change opérationnel de l'ONU a été retenue. Les ajustements des taux de vacance de postes sont établis sur la base des taux moyens effectifs de vacance de postes pour la période allant de janvier 2016 à octobre 2017. Pour ce qui est de la Division de La Haye du Mécanisme, ils s'élèvent à 5 % pour les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et à 0,9 % pour les agents des services généraux et des catégories apparentées. S'agissant de la Division d'Arusha, ils s'élèvent à 8,1 % pour les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et à 1,6 % pour les agents des services généraux et des catégories apparentées. Ces taux sont comparés avec ceux qui ont été utilisés dans le projet de budget-programme pour 2018-2019 et qui s'élevaient, pour la Division de La Haye, à 10,1 % pour les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et à 7,1 % pour les agents des services généraux et des catégories apparentées et, pour la Division d'Arusha, à 10,5 % pour les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et à 4,8 % pour les agents des services généraux et des catégories apparentées.

3. Les recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires n'avaient pas été finalisées au moment de l'établissement du présent rapport. Dans l'intervalle, le projet de budget a été actualisé pour permettre aux États Membres de se faire une idée plus précise du montant global des prévisions de dépenses lorsqu'il s'agira de déterminer le montant des crédits à ouvrir pour l'exercice biennal. Cela ne préjuge cependant en rien des décisions qui seront prises au sujet des futures recommandations du Comité consultatif.

4. Le tableau ci-dessous récapitule les résultats de l'actualisation des coûts opérée selon les paramètres exposés dans le présent rapport.

Résultats de l'actualisation du projet de budget pour l'exercice biennal 2018–2019

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Actualisation des coûts</i>							
<i>Projet de budget (montant brut)</i>	<i>Ajustements recommandés par le Comité consultatif</i>	<i>Projet de budget tenant compte des ajustements recommandés par le Comité consultatif</i>	<i>Taux de change</i>	<i>Taux d'inflation</i>	<i>Taux de vacance de postes</i>	<i>Total</i>	<i>Montant estimatif initial brut des crédits à ouvrir</i>
(1)	(2)	(3) = (1 + 2)	(4)	(5)	(6)	(7) = (4 + 5 + 6)	(8) = (3 + 7)
228 001,7	À déterminer	228 001,7 ^a	4 114,5	(352,3)	951,7	4 713,9	232 715,6

^a Ce montant peut changer en fonction des ajustements recommandés par le Comité consultatif.

5. Les valeurs révisées des paramètres retenus pour la première des opérations d'actualisation des coûts que comporte le cycle budgétaire biennal sont indiquées dans trois tableaux subsidiaires (voir annexe) :

Tableau I : taux de change par rapport au dollar des États-Unis et taux d'inflation annuel, par lieu d'affectation ;

Tableau II : coefficients d'ajustement, par lieu d'affectation ;

Tableau III : ajustements annuels au coût de la vie, par lieu d'affectation (agents des services généraux).

6. L'ajustement à la hausse des prévisions de dépenses imputable aux variations des taux de change, qui représente 4 114 500 dollars pour le Mécanisme, reflète la dépréciation du dollar des États-Unis par rapport à l'euro, qui est partiellement contrebalancée par le renforcement du dollar des États-Unis par rapport au shilling tanzanien. Aux fins de la présente révision, on a retenu le taux de change à terme (coté en décembre 2017) pour l'actualisation des prévisions de dépenses à effectuer en euros et le taux de change opérationnel de l'ONU applicable en décembre 2017 pour l'actualisation des prévisions de dépenses à effectuer en shillings tanzaniens.

7. En ce qui concerne l'inflation, toute une série de paramètres, dont les projections actualisées pour les différents lieux d'affectation, est prise en considération. Les prévisions de dépenses afférentes à la rémunération des administrateurs sont actualisées en fonction de la variation prévue de l'indemnité de poste qui, à la différence des traitements dont le montant est fixé en dollars des États-Unis, varie en fonction à la fois de l'inflation et de l'évolution du taux de change ; les ajustements découlent des variations des coefficients applicables à l'indemnité de poste approuvés par la Commission de la fonction publique internationale. Les prévisions de dépenses afférentes à la rémunération des agents des services généraux et celles qui concernent les objets de dépense autres que les postes sont actualisées en fonction du différentiel entre les projections initiales d'inflation et les projections révisées. Il est à noter que les projections révisées de l'inflation pour l'exercice 2016–2017 sont exprimées par rapport aux taux d'inflation constatés en 2017.

8. En ce qui concerne le Mécanisme, l'ajustement à la baisse, d'un montant de 352 300 dollars, reflète l'effet net des réductions prévues au titre des traitements des agents des services généraux (345 600 dollars) et des administrateurs (147 900 dollars) ainsi que des objets de dépense autre que les postes (6 100 dollars), qui sont en partie compensées par une augmentation des dépenses prévues au titre des contributions du personnel (147 300 dollars).

Annexe

Tableaux

Tableau I
Taux de change par rapport au dollar des États-Unis et taux d'inflation annuel, par lieu d'affectation

Lieu d'affectation (monnaie)	Taux de change 2018–2019		Taux d'inflation applicables aux objets de dépense autres que les postes						
	Projet de budget	Présent rapport ^a	Projet de budget			Présent rapport			
			2017 ^b	2018 ^c	2019 ^c	2016 ^d	2017 ^d	2018 ^c	2019 ^c
La Haye (euro)	0,881	0,833	1,0	1,3	1,7	0,1	1,3	1,6	1,8
Arusha (shilling tanzanien)	2 181,000	2 290,690	6,5	5,8	4,9	5,2	5,4	5,4	5,5
New York (dollar des États-Unis)	1,000	1,000	2,1	2,2	1,3	1,3	2,1	2,4	2,3

^a Sur la base du taux de change à terme pour La Haye et du taux de décembre 2017 pour Arusha.

^b Prévisions révisées pour 2016-2017.

^c Projections.

^d Taux définitifs pour 2016-2017.

Tableau II
Coefficients d'ajustement, par lieu d'affectation

Lieu d'affectation	Projet de budget			Présent rapport			
	2017 ^a	2018	2019	2016 ^b	2017 ^b	2018	2019
La Haye	34,00	35,4	35,86	32,62	34,03	41,00	41,73
Arusha	41,50	45,85	49,78	42,72	40,77	37,13	38,73
New York	63,48	69,22	72,62	64,90	65,86	66,15	69,78

^a Montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice 2016–2017.

^b Taux définitifs pour 2016-2017.

Tableau III
Ajustements annuels au coût de la vie, par lieu d'affectation (agents des services généraux)

(Pourcentage)

Lieu d'affectation	Projet de budget			Présent rapport		
	2017 ^a	2018 ^b	2019 ^b	2017 ^c	2018 ^b	2019 ^b
La Haye	1,0	1,3	1,7	–	1,6	1,8
Arusha	6,5	5,8	4,9	–	5,4	5,5
New York	–	–	–	–	–	–

^a Montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice 2016–2017.

^b Projections.

^c Taux effectif.